

République française
SAINT-CERNIN
CANTAL

Objet: Subventions exceptionnelles - DE_032_2024

Séance du jeudi 19 septembre 2024

Membres en exercice : 14

Date de la convocation: 04 septembre 2024

Présents : 12

Votants : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

dix-neuf septembre deux mille vingt-quatre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de ANDRE DUJOLS, et du secrétaire de séance STEPHANIE GAILLARD

Présents : SYLVIE LACOMBE représentée par GEORGETTE TOUZY ANDRE DUJOLS, BRUNO FILIOL, STEPHANIE GAILLARD, DANIELLE LACOMBE, THIERRY RIEU, STEPHANIE SALIES, PIERRE DUPONT, JEAN CHRISTOPHE GUY, JORDAN ANGELVY, GEORGETTE TOUZY, LUC AVELLANEDA, Matthieu PIJOUAT

Représentés : SYLVIE LACOMBE représentée par GEORGETTE TOUZY

Absents : CHRISTELLE CHAUVET

Excusés :

Monsieur le Maire informe les membres présents de plusieurs demandes de subventions exceptionnelles en mairie.

Après délibérations, le montant suivant est attribué :

- Le soir à la brune : 200 €
- Hand Ball Club NRJSC : 200 €
- Comice agricole Jussac : 100 €
- Comice agricole Salers: 150 €
- Tennis Club Saint-Cernin: 300 €

Le crédit nécessaire est inscrit au Budget Primitif 2024 au compte 65748.

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture de AURILLAC le 20 Septembre 2024
et publication ou notification du 20 Septembre 2024

Le Maire,
A. DUJOLS



La Secrétaire de Séance,
S. GAILLARD



Date de transmission de l'acte: 20/09/2024

Date de réception de l'AR: 20/09/2024

015-211501754-DE_032_2024-DE
A G E D I